

On continue de vous accompagner

[Voir la version en ligne](#)



La news courtiers

Actualités

Le remboursement des consultations de psy en complément des garanties contractuelles

Dans le contexte sanitaire actuel, Malakoff Humanis poursuit sa politique de renforcement en faveur de ses assurés.

Face aux conséquences psychologiques de la Covid-19, la FFA, la FNMF et le CTIP ont annoncé la prise en charge par les OCAM de **4 consultations de psychologue, sur orientation médicale, dans la limite de 60 euros par séance** au titre des contrats de complémentaires santé.

Malakoff Humanis s'inscrit naturellement dans ce dispositif au travers de cette généralisation du remboursement « dès le premier euro » des psychologues libéraux sur orientation médicale en l'appliquant à l'ensemble de ses contrats collectifs et individuels.

Dès lors, vous trouverez ci-après les principes de mise en œuvre :

- **Création d'une nouvelle garantie** permettant la prise en charge de cette prestation (4 séances maximum avec un plafond de remboursement de 60 € par séance). Cette garantie intervient en complément des garanties existantes.
- **Une fois cette prestation consommée, le forfait SNR** (soins non remboursés) peut prendre le relais s'il est prévu contractuellement.
- **Prise en charge des actes réalisés** entre le 22 mars 2021 et le 31 décembre 2021.
- **Remboursement effectué** sur présentation d'une facture d'honoraire de la prestation comportant le n°ADELI du praticien (la production d'une prescription médicale n'est pas exigée).

Cette garantie est applicable :

- Pour l'ensemble des contrats (responsables et non responsables).
- A l'assuré et à ses bénéficiaires.
- Dans la formule de base. Cette garantie ne peut pas être insérée à un régime facultatif ou complémentaire à un contrat de base.

Cette prestation ne sera pas imputée dans les comptes clients en 2021 et il n'y aura pas de contractualisation en 2021.

Acteur engagé, nous proposons à vos clients et leurs salariés des webinaires pour prendre soin d'eux et de leurs proches.

Découvrez la programmation et faites en la promotion auprès de vos entreprises clientes !

Je découvre



 **On aime vous voir sourire**

Suivez-nous :



Pour plus d'informations, rendez-vous sur malakoffhumanis.com.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mail de notre part, désabonnez-vous ici.

Association de moyens assurance de personnes (AMAP) : Association régie par la loi du 1er juillet 1901
21 rue Laffitte, 75009 Paris - SIREN : 840 599 930 - N° Orias : 19000811 - www.orias.fr
Un organisme du groupe Malakoff Humanis - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris